

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025
CONVOCATION DU 31 MARS 2025

I) PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

- M. le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont allés au cimetière récemment. Il les informe que 160 tonnes de cailloux ont été mis au cimetière.
 - M. le Maire fait part que s'il ne pleut pas suffisamment la semaine prochaine M. AMMEUX ne sèmera pas la pelouse au verger communal, il le fera au mois d'octobre.
- M. RAMOS fait remarquer la propreté du verger suite aux travaux de nivellement.

II) TAUX DES TAXES LOCALES :

M. le Maire rappelle les taux votés en 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 41,14 %
- Taxe foncière non bâtie : 41,01 %
- Taxe d'habitation : 15,56 % (logement vacant – résidences secondaires, meublés non destinés à la résidence principale).

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour cette année.

POUR : 12 UNANIMITE

III) PARTICIPATION FINANCIERE AU COMITE DE GESTION DES LIVRES ET DES FOURNITURES SCOLAIRES DU LYCEE ANATOLE FRANCE DE LILLERS :

M. le Maire propose de reconduire la participation de la commune à hauteur de 22 € par élève : 8 élèves sont concernés soit une participation totale de 176 €.

POUR : 12 UNANIMITE

IV) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES P'TITES POUSSES » :

Mme DEGRAVE rappelle qu'une famille l'avait sollicitée concernant le centre de loisirs de NORRENT-FONTES « les p'tites pousses » qui fonctionne durant les vacances de février, les vacances de pâques, 1 mois à cheval juillet –août et durant les vacances d'octobre. Elle lui avait fait part de la possibilité pour la commune de réserver des jours pour les petits Estrée-Blanchois en conventionnant avec l'association. Cela permettrait non seulement d'être prioritaire aux inscriptions mais aussi de bénéficier de tarifs préférentiels. Ainsi, Mme DEGRAVE s'est rapprochée de l'association pour connaître les modalités d'une convention et la fréquentation des enfants de la commune au centre de loisirs. L'an dernier 108 jours ont été consommés sur l'année répartis sur, à sa connaissance, 4 familles. Le coût pour la commune serait de 11 € /jour/enfant. Si la commune est favorable il s'agit de fixer le nombre de jours à réserver sur l'année et pour quelles périodes de vacances.

M. MARLES demande s'il y a possibilité d'ajouter en cours d'année des jours si cela ne suffisait pas. Mme DEGRAVE répond favorablement moyennant un coût supplémentaire pour la commune. Dans le cas contraire, ce sont les familles qui paieront plus chers au delà des jours réservés par la commune.

Le centre accueille les enfants de la maternelle au primaire.

M. RAMOS demande le montant de l'avantage financier qu'ont les familles, si la commune conventionne avec l'association ? Mme DEGRAVE répond que c'est selon le coefficient familial.

M. le Maire propose de signer la convention avec « l'association les p'tites pousses » et de fixer le nombre de jours pour cette année à partir des vacances de juillet égal à celui consommé l'an dernier.

POUR : 12 UNANIMITE

V) ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

En prévision de la restauration du presbytère, M. le Maire pense qu'il serait judicieux d'adhérer cette année à la fondation du patrimoine. Il fait part de l'idée de Mme DEGRAVE de le transformer en gîte relais de la via-Francigena. M. MARLES propose de se rapprocher également du « loto du Patrimoine » de Stéphane Bern.

Le montant de l'adhésion à la fondation du patrimoine est de 200 €.

POUR : 12 UNANIMITE

VI) AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES ET DE LA MAISON DU PATRIMOINE : AVENANTS AU MARCHE LOT 1 & LOT 2

:

M. le Maire fait part de la nécessité de travaux supplémentaires :

LOT 1 : Nettoyage et protection des revêtements minéraux bétons pour une durabilité des matériaux dans le temps : 14 973 € HT – 17 967 € 60 TTC

LOT 1 : Remplacement de la porte de la maison du patrimoine : 3 402 € HT – 4 082 € 40 TTC

LOT 1 : Plus-value coloris porte RAL 7016, prévu blanc à la commande : 960€ HT – 1152 € TTC

Montant total des travaux supplémentaires LOT 1 : 19 335 € HT – 23 302 € TTC ramenant le lot n°1 à un montant total de 406 192 € 50 HT – 487 431 € TTC

LOT 2 : Dépose de la table au niveau de l'aire de camping-car et repose au niveau de l'aire de jeux – Plantation de lierres sur le talus de l'aire de jeux – Fourniture et pose d'un panneau indicateur à l'entrée des espaces publics : 11 271 € 33 HT – 13 525 € 60 TTC

Montant total des travaux supplémentaires LOT 2 : 11 271 € 33 HT – 13 525 € 60 TTC ramenant le lot n°2 à 97 165 € 38 HT - 116 598 € 46 TTC

POUR : 12 UNANIMITE

VII) SOUTIEN AUX JEUNES AGRICULTEURS :

M. le Maire fait part de la possibilité pour la commune d'accorder un dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnée à l'article D343-3 du code rural et de la pêche maritime pendant une durée maximum de 5 ans. Ce dégrèvement est à la charge de la commune et complète le dégrèvement de 50 % accordé de droit par l'Etat.

M. le Maire propose d'accorder ce dégrèvement pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier suivant l'installation du jeune agriculteur.

POUR : 12 UNANIMITE

VIII) RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CABBALR :

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseillers municipaux.

Cet article prévoit que le nombre de sièges et leur répartition au sein du conseil communautaire peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

- Soit par accord local dans les conditions du I de l'article L5211-6-1 du CGCT
- Soit par application du droit commun et en l'absence de tout accord local valide adopté dans les délais impartis.

Monsieur le Maire propose d'adopter les modalités de répartition fixées selon les règles de droit commun, soit 152 sièges.

POUR : 12 UNANIMITE

IX) VENTE DE TERRAIN :

M. le Maire fait part que les kinésithérapeutes aurait un projet d'extension du cabinet. Ainsi afin de ne pas retoucher dans les espaces publics qui sont en cours de réaménagement il y a lieu de faire poser 2 boîtes pour le réseau d'eau usée et 2 boîtes pour le réseau d'eau pluviale. Ainsi afin de répercuter cette somme aux futurs acquéreurs, M. le Maire propose de fixer le prix au m² à 60 € au lieu de 40 € actuellement.

POUR : 12 UNANIMITE

X) ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE RECETTE :

M. le Maire fait part de l'irrecouvrabilité d'une recette d'un montant de 90 € correspondant à des droits de place non honorés. Il y a lieu de l'admettre en non valeur.

POUR : 12 UNANIMITE

XI) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

M. le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de conseil municipal, l'installation de dispositif de sécurité rue du mont pouret au niveau du cimetière et rue de Fléchinelle avait été décidé dans les prévisions en investissement. 3 chicanes ou écluses rue de Fléchinelle et 2 dos d'âne de part et d'autre du cimetière rue du mont pouret. Concernant la rue de Fléchinelle, le CAUE est venu et devrait nous livrer leurs conseils courant juin.

M. le Maire fait part que les dispositifs de sécurité peuvent faire l'objet d'une subvention au titre des amendes de Police. Un devis a été effectué pour 3 chicanes et 2 dos d'âne, il s'élève à 29 966 € HT. M. le Maire propose de faire une demande de subvention au titre des amendes de police.

POUR : 12 UNANIMITE

XII) PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Mme DEGRAVE fait part qu'elle a contacté deux sociétés pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du restaurant scolaire, une seule a répondu. Il s'agit de l'entreprise SOLENOR qui a posé les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'hôtel communautaire de Béthune. Le projet consiste en la pose de 78 panneaux. Le montant des travaux s'élève à 34 880 € HT (41 856 € 97 TTC). ENEDIS subventionne à hauteur de 6669 €. Une économie de 107 140 est estimée avec un retour sur investissement sur 6 ans. 5 sites pourraient être alimentés par l'installation : le restaurant scolaire, les 2 écoles, la maison du patrimoine et la mairie. La prime de 6 669 € versée par Enedis est garantie jusqu'au 1^{er} juin. Au-delà de cette date elle sera moindre et le prix de rachat de l'électricité va également diminué.

M. le Maire ajoute qu'une étude va être faite pour savoir si la structure est assez solide pour supporter les panneaux. Si un renforcement s'avère et que le coût est trop élevé, le devis s'annulera.

M. le Maire demande l'avis de l'assemblée sur le projet.

POUR : 12 UNANIMITE

XIII) SECURISATION RUE FRANCOIS DENOEU :

M. le Maire explique à l'assemblée les gros problèmes de sécurité pour les piétons qui empruntent la rue François Denoeu. Il est récurrent que des mamans avec enfants et poussettes soient obligés d'aller sur la chaussée car le trottoir est inaccessible de chaque côté et ce à cause du stationnement des voitures. M. le Maire propose d'installer des butées sur le trottoir côté Gamm vert.

POUR : 12 UNANIMITE

XIV) BUDGET PRIMITIF :

M. le Maire présente le budget primitif pour l'année 2025. Il commence par la section de fonctionnement.

Le montant total du budget de fonctionnement s'élève à 835 595 € 07

M. le Maire présente ensuite en détail les dépenses et recettes en section d'investissement qui s'élèvent à 897 267 € 00. Il fait remarquer qu'il n'y a plus de crédit de prévu pour l'achat d'un véhicule communal, les deux véhicules ayant passé le contrôle technique et les réparations ayant été faites, ni pour la réfection de la toiture du local technique. Les crédits ont été transférés pour les panneaux photovoltaïques et la pose des boîtes eaux usées et eaux pluviales impasse du stade.

M. le Maire procède au vote du budget primitif 2025

POUR : 12 UNANIMITE

XV) MOTION CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS DANGEREUX A HERSIN COUPIGNY :

M. le Maire fait part que le conseil communautaire a adopté la motion contre le projet d'implantation d'une installation de stockage de déchets dangereux à HERSIN COUPIGNY, il souhaiterait que le conseil municipal adopte également cette motion.

POUR : 12 UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe l'assemblée du passage sur la commune le 1^{er} mai d'une balade touristique de véhicules historiques organisée par le Rotary.
- Un rallye touristique est organisé par une association de Zudausques le 08 juin. Les participants s'arrêteront sur la commune pour une pause déjeuner. En cas de pluie, ils pourront utiliser la salle des associations.
- Mme DEGRAVE fait un compte-rendu du comité de suivi sur le Transport d'Utilité Sociale (T.U.S.) auquel elle a assisté. Celui-ci s'adresse aux personnes isolées qui peuvent en faire la demande pour les emmener faire leurs courses, se rendre à des rendez-vous médicaux..etc. Des personnes de la commune sont bénéficiaires de ce service. A ce jour 5 chauffeurs bénévoles se sont inscrits, il souhaiterait en avoir plus. Mme DEGRAVE demande à l'assemblée de relayer l'information auprès des personnes qui souhaiteraient aider et créer du lien social.
 - M. le Maire fait part de la proposition de M. Hervé DEROUBAIX de créer un groupement de commande pour les prestations de balayage. Cela reviendrait à 31 € 50 du Km au lieu de 33 €. M. le Maire ne souhaite pas intégrer ce groupement de commandes.
- M. le Maire informe l'assemblée de la complexité de trouver une date sur septembre pour l'inauguration des 23 logements et de l'aménagement des espaces publics où le président de la CABBALR, le directeur de Flandre Opale Habitat et le Sous-Préfet seraient disponibles. La seule qui convienne à tous c'est le samedi 13 septembre, veille du banquet des aînés. Ne pouvant avoir le traiteur et l'animation à une autre date, le repas des aînés ne peut être déplacé. M. le Maire demande aux membres de l'assemblée d'être présents aux inaugurations et compte sur eux pour aider à la préparation de la salle l'après-midi pour le repas des aînés le lendemain.
- Mme TISON demande si les abus constatés pour la garderie et cantine perdurent. Mme DEGRAVE répond par la négative

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.